

## Ce matin, un détenu est aperçu escaladant le grillage de la cour de promenade du centre de détention, avant de monter sur le toit du préau.

L'individu, arrivé en novembre 2024, multiplie les incidents et tout y passe : Menaces, insultes, feux de cellule ou refus d'obtempérer. Tout ça dans l'unique but d'être transféré.

Sur ce coup, il se sera distingué : à 8h30, l'agent cour de promenade donne l'alerte, le détenu escalade le grillage de la cour de promenade du centre de détention avant de grimper sur le toit du préau.

Le brigadier-chef en charge du roulement réagit rapidement, mettant en alerte l'intégralité de l'établissement. La direction, dès son arrivée sur place, prend en main l'intervention, sollicitant l'intervention de l'ERIS et en ouvrant la cellule de crise.

À 8h37 le détenu a accédé au toit de la deuxième cour de promenade, lançant des projectiles sur des détenus rivaux, puis retourne sur le toit initial.

Aux alentours de 9h30, l'intervention sans le soutien des ERIS a porté ses fruits, le détenu fini par descendre des toits et arrive dans la zone neutre, où il est interpellé par les équipes locales et conduit au quartier disciplinaire.

**Le bureau UFAP UNSa Justice** souligne le professionnalisme des personnels et les félicite d'avoir su garantir la sécurité de l'établissement et la continuité du service, malgré les conditions de travail dégradées par la surpopulation carcérale, le manque de personnel, et l'augmentation des détenus aux profils compliqués.

Pour **L'UFAP UNSa Justice**, c'est clair : **nous exigeons le transfert des détenus perturbateurs, seule mesure capable d'assurer durablement la sécurité de notre personnel et de nos établissements.**

*Pour L'UFAP UNSa Justice*  
**Coralie MARY.**